

Référence courrier :
CODEP-DTS-2024-051201

ISOLIFE Villebon-sur-Yvette
3 Av. d'Ouessant
91140 Villebon-sur-Yvette

Montrouge, le 23 septembre 2024

- Objet :** Contrôle des transports de substances radioactives
Lettre de suite de l'inspection du 17 septembre sur le thème de l'entreposage en transit
- N° dossier :** Inspection n° INSNP-DTS-2024-0335
- Références :** [1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V,
[2] Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR),
version 2023,
[3] Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies
terrestres, dit « arrêté TMD ».

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en référence [1] concernant le contrôle des transports de substances radioactives, une inspection a eu lieu le mardi 17 septembre 2024 dans votre entreprise sur le thème de l'entreposage en transit de substances radioactives.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection.



SYNTHÈSE DE L'INSPECTION

Après votre présentation succincte des activités d'Isolife, l'équipe d'inspection a vérifié le respect des exigences réglementaires liées à l'entreposage en transit de substances radioactives. La gestion des situations d'urgence, la réalisation des contrôles radiologiques et la formation des chauffeurs ont notamment été abordées. Les inspecteurs ont également visité le local d'entreposage des colis radioactifs.

Au vu de cet examen, l'équipe d'inspection considère que l'entreposage en transit sur le site Isolife de Villebon-sur-Yvette est conforme à la réglementation. En outre, le système de gestion de la qualité n'appelle pas de remarque particulière.

I. DEMANDES À TRAITER PRIORITAIREMENT

Sans objet.

II. AUTRES DEMANDES

Sans objet.

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE RÉPONSE

Sans objet.

*

* *

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au directeur du transport et des sources

Signé électroniquement

Thierry CHRUPEK